



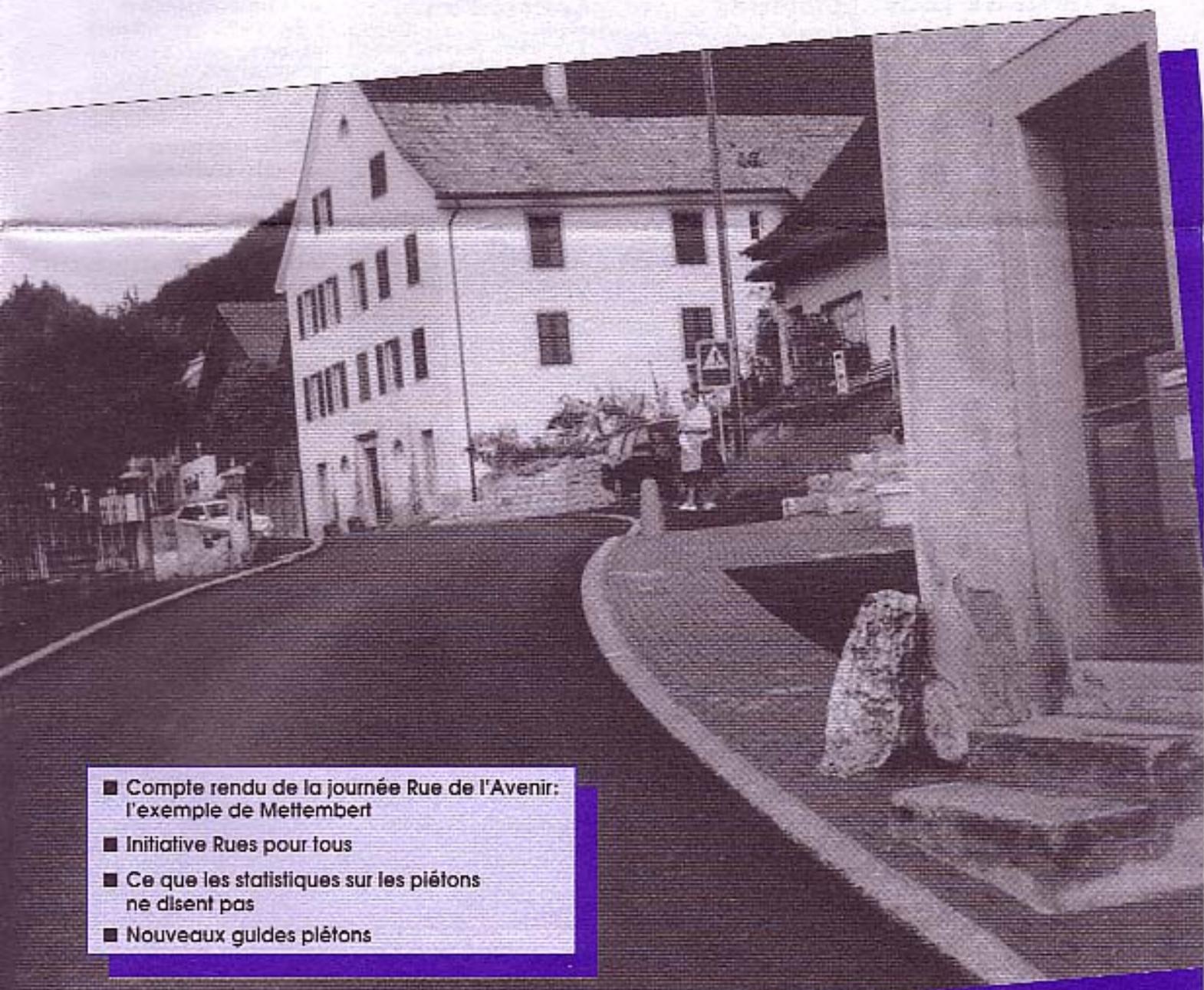
Rue de l'Avenir

Bulletin publié par le Groupe-conseil romand pour la modération de la circulation (GCR)
Paraît 4 fois par année.

4/97 14^e année

JAB 2002 NEUCHÂTEL

30 km/h dans les localités



- Compte rendu de la journée Rue de l'Avenir: l'exemple de Mettembert
- Initiative Rues pour tous
- Ce que les statistiques sur les piétons ne disent pas
- Nouveaux guides piétons

Traversées de petites et moyennes localités

Compte rendu de la journée du 31 octobre 1997

A l'occasion de la journée d'étude «Traversées de petites et moyennes localités» qui s'est déroulée le 31 octobre 1997 dans le Jura en présence de près de 84 participants, nous avons visité plusieurs traversées de village. Nous présentons le cas de Mattembert qui est un cas intéressant puisque'il s'est avéré que les mesures de modération n'ont pas suffi à assurer la sécurité nécessaire. La commune et les habitants souhaitent que le 30 km/h soit instauré.

Mattembert compte 120 habitants. Localité rurale de type village-rue, elle est traversée par une route cantonale secondaire de liaison à caractère local. A Plaigne, commune voisine, la route est sans issue. La rue est le prolongement naturel des habitations. C'est le seul espace communautaire. La charge de trafic est très faible, de l'ordre de 800 véhicules/jour. Les cas de croisement poids lourds sont exceptionnels.

Objectifs

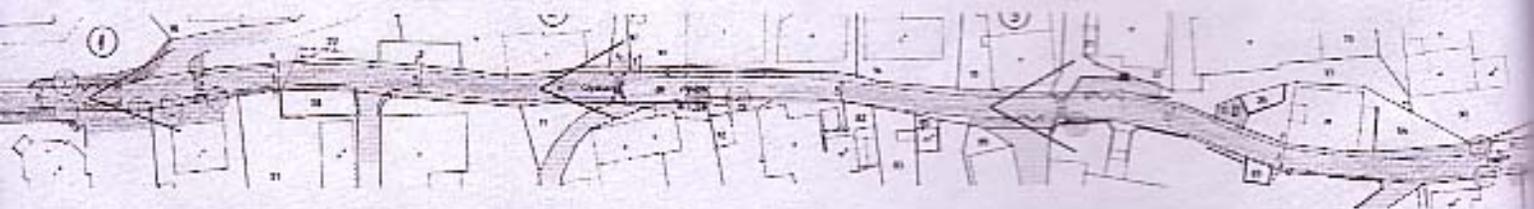
- 1 Modérer les vitesses à l'intérieur de la localité
- 2 Limiter l'emprise de la route dans l'espace-rue
- 3 Créer des cheminements piétonniers continus le long de la route cantonale
- 4 Augmenter la visibilité aux débuchés dangereux
- 5 Marquer les lieux sensibles de leur présence (magasin, école, restaurant)
- 6 Mettre en valeur l'aspect rural du centre ancien de la localité

Conception

- 1 Réduction générale de la largeur de la chaussée: 4.50m en localité (au lieu de 6m)
- 2 Création d'un cheminement piétonnier continu en relation avec les dégagements des bâtiments privés, aménagée comme bande polyvalente
- 3 Positionnement raisonné des traversées piétonnes
- 4 Rétrécissements physique et optique au droit des traversées piétonnes.

Suivi de l'aménagement

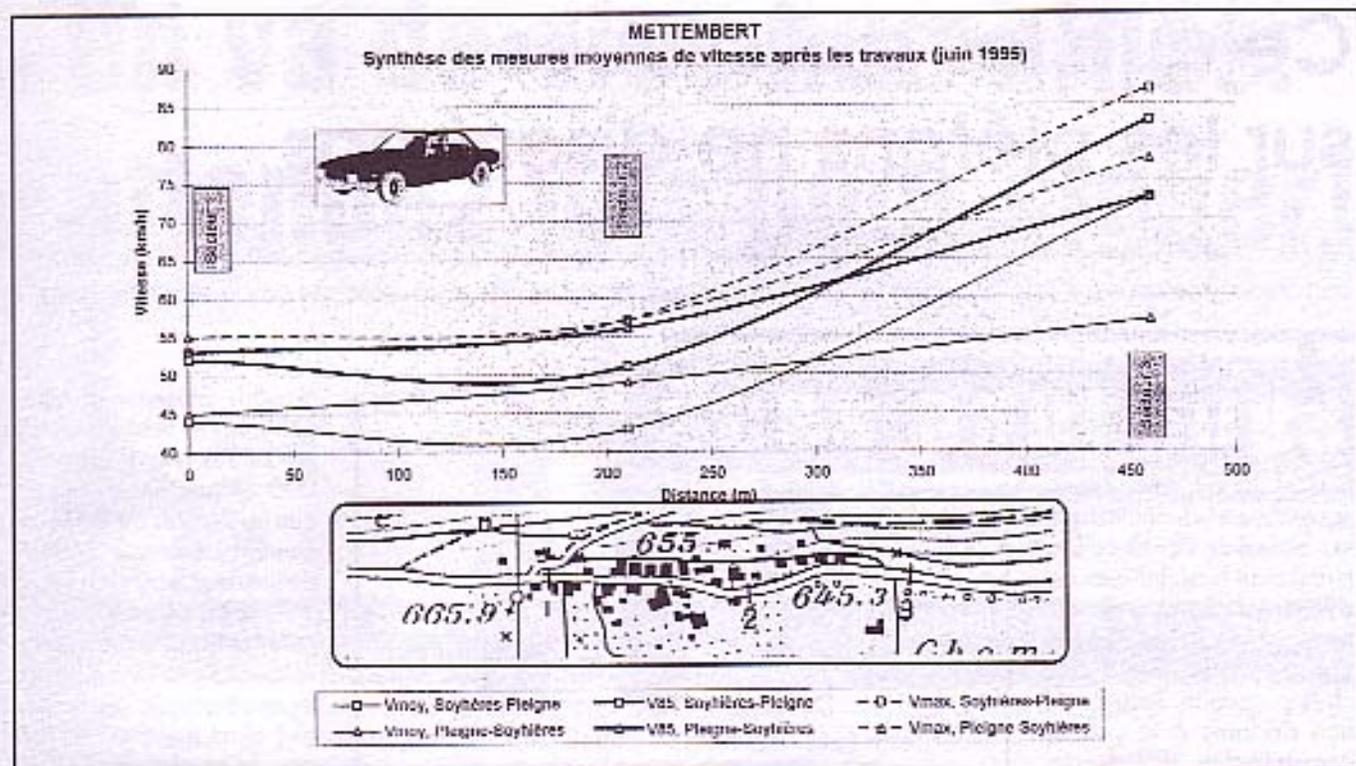
En 1994 les travaux étaient terminés, y compris la pose d'un nouveau tapis. Les vitesses mesurées avant et après montrent que celles-ci contrairement aux objectifs visés ont augmenté. Cette augmentation est liée à la pose du nouveau tapis. A l'exception des vitesses, les autres objectifs poursuivis sont globalement atteints. Coûts des travaux: Fr. 355 000 dont 236 000 à charge de la commune.



Avant: vers l'école



Après: porte d'entrée



Les vitesses après: vitesse moyenne 45-50 km/h. V85 des usagers: 50-55 km/h. Cela signifie qu'un pourcentage supérieur à 15% dépasse le 50 km/h.

Un recours de la commune

Au vu des résultats obtenus en ce qui concerne les vitesses, les habitants de Mettembert ont souhaité faire un pas de plus: mettre à 30 km/h leur traversée de village. L'Etat jurassien a dans un premier temps refusé, arguant que le 50 km/h était assez bien respecté et qu'au vu du faible nombre de piétons et du faible trafic

les risques étaient limités. Il importe pourtant de rappeler que le nombre d'accidents ne diminue pas toujours avec la diminution du trafic et les suites sont souvent plus graves. La commune a fait recours contre la décision cantonale. Finalement, le Service des Ponts et Chaussées a proposé de procéder à un essai d'une année.

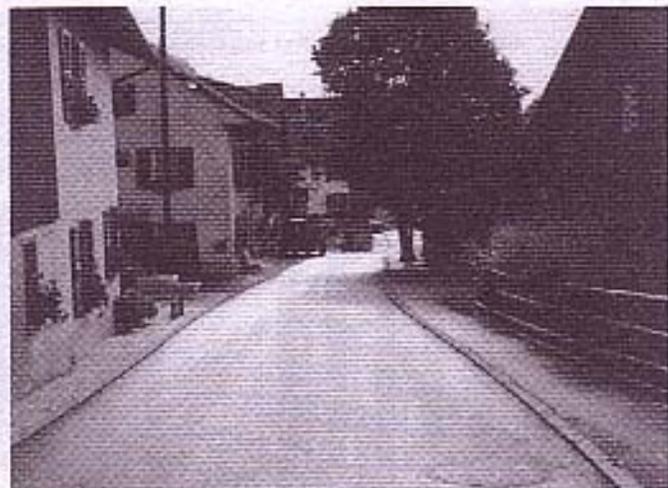
La commune a accepté l'idée de l'essai. Cependant, le canton du Jura demande un suivi qui est estimé à Fr. 40 000.-. Le cas est encore en discussion, mais un expert sera choisi prochainement et la mise à l'essai pourra débuter probablement au début de l'année prochaine.

Un cas d'école

On devrait rouler à 30 km/h à Mettembert. C'est un cas parmi des dizaines de villages traversés par des routes cantonales secondaires. Rappelons que les lois cantonales obligent le canton à modérer le trafic dans les villes et les villages. Dans ce cas-là, cela devrait signifier la mise à 30 km/h de la traversée. ■



Avant: Largeur de la route à 6m. Insécurité pour les piétons, espace route/place mal défini



Après: Création d'un cheminement piétonnier continu. Rétrécissement optique et physique.

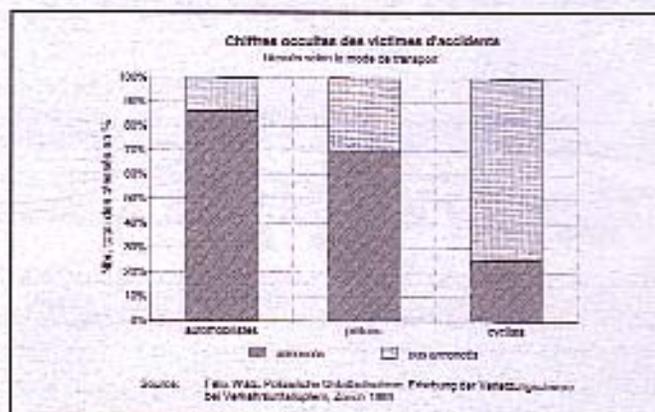
Ce que les statistiques sur les piétons ne disent pas

A l'occasion de l'Assemblée générale de l'ADP qui s'est déroulée à Zurich au mois de novembre, Daniel Sauter collaborateur à l'ADP a donné un exposé critique sur les statistiques relatives aux piétons (extraits).

Les statistiques officielles sous-estiment les accidents impliquant les piétons et les cyclistes. Diverses recherches montrent que le nombre de victimes de la circulation hospitalisées est différent du nombre de victimes enregistrées par la police. Pour les piétons, ce chiffre occulte (accidents non déclarés à la police) correspond au 30% des accidents et pour les cyclistes ce chiffre est de 70 à 80%.

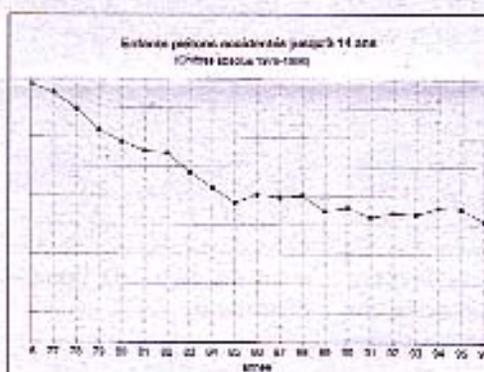
Sécurité des enfants

Le tableau ci-contre montre qu'en chiffres absolus le nombre des enfants piétons accidentés a considérablement baissé ces 20 dernières années. Cette présentation des choses ne tient pas compte de deux phénomènes. D'une part, pendant le même laps de temps, le nombre d'enfants a diminué démographiquement parlant, d'autre part les enfants se déplacent de moins en moins seuls. Le tableau ci-

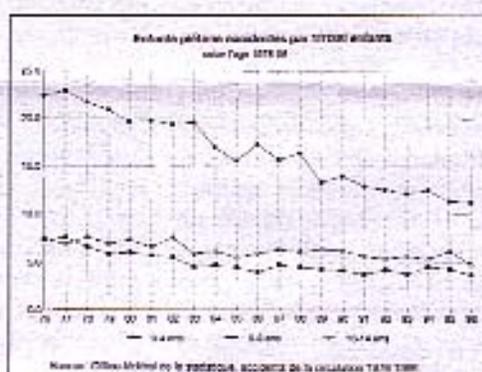


30 % des accidents impliquant des piétons ne sont pas annoncés à la Police.

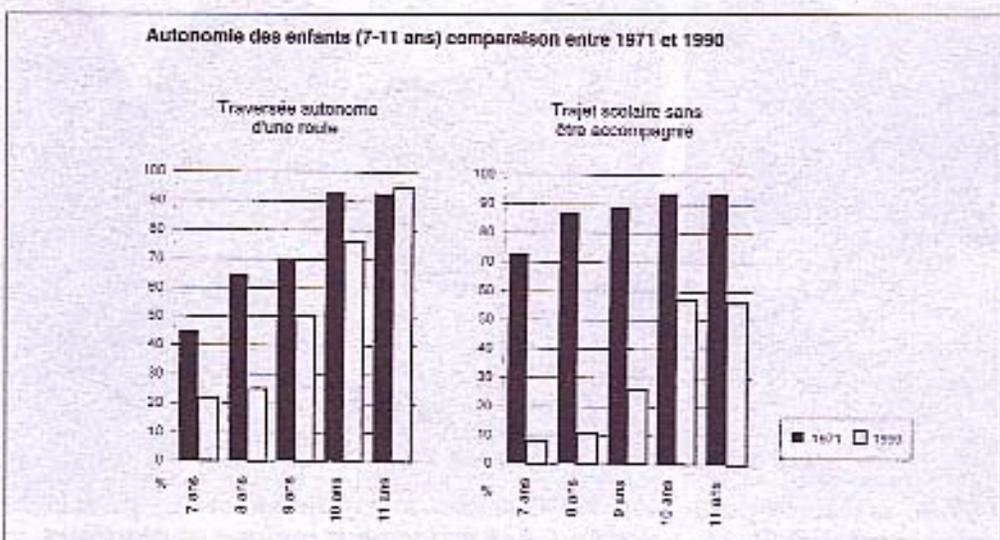
dessous présente la situation pour la même période en chiffres relatifs (pour 10 000 enfants). On observe que les enfants de 5 à 9 ans courent beaucoup plus de risques que les 0-4ans et les 10-14ans. De plus, pour les petits et les plus grands, on voit que la courbe diminue légèrement (en partie stable) alors que pour les 5-9 ans, la courbe diminue de manière significative. Cela s'explique par le fait que l'enfant est toujours plus



Un tiers du progrès s'explique pour des raisons démographiques.



Enfants accidentés en chiffres relatifs.



exclu de la rue. Des enquêtes faites en Angleterre montrent qu'en 20 ans les comportements ont changé: les enfants se déplacent de moins en moins seuls. Ce qui fait dire à Hillman, auteur de cette étude anglaise. «La principale explication du recul du taux de mortalité est le fait que les enfants ont été retirés de la menace (que représente le trafic) mais la menace est toujours là. Si les enfants jouaient dehors avec la même insouciance qu'auparavant, il y aurait un vrai carnage.» ■

Il en va de vies humaines: n'attendez pas pour signer!



Rues pour tous

Une initiative de l'ATE

Initiative populaire fédérale «pour plus de sécurité à l'intérieur des localités grâce à une vitesse maximale de 30 km/h assortie d'exceptions (Rues pour tous)»

Publiée dans la Feuille fédérale le 16 septembre 1997

Les citoyennes et citoyens soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 121 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.), que:

1. la constitution fédérale soit complétée comme il suit:

Art. 37^{bis}, 3^e al. (nouveau): La vitesse maximale générale autorisée à l'intérieur des localités est de 30 km/h. L'autorité compétente peut accorder des dérogations dans les cas justifiés. Elle peut en particulier relever la vitesse maximale sur les routes principales pour autant que la sécurité des usagers de la route et la protection des riverains, notamment contre le bruit, soient respectées.

2. les dispositions transitoires de la constitution fédérale soient complétées comme il suit:

Art. 24 (nouveau): Dans l'année qui suit l'acceptation par le peuple et par les cantons de l'article 37^{bis}, 3^e alinéa, les autorités compétentes édictent les dispositions d'application nécessaires et ordonnent l'introduction des vitesses maximales à l'intérieur des localités.

Seuls les citoyennes et citoyens actifs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:		N° postal:	Commune politique:			
N°	Nom <small>écrite à la main et en majuscules</small>	Prénom	Date de naissance <small>jour/mois/année</small>	Adresse exacte <small>rue et numéro</small>	Signature <small>manuscrite</small>	Contrôle <small>(inscrire en blanc)</small>
1						
2						
3						
4						
5						

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de voter: David Assol, Pélerin 20, 2800 Delémont; Armand Blasser, Cité Debély 2, 2053 Gernier; Elisabeth Büsch, Schalerstr. 1, 4054 Fribourg; Christiane Brunner, 34 Av. Krieg, 1204 Genève; Fulvio Cecchi, 6593 Cadensano; Eugen David, Hohenweg 24, 4080 St. Gall; Susanne Frischknecht, Dorfstr. 35, 4721 Halden; Ruth Genssli, Sonnenbühl 8, 4410 Liestal; Paul Günter, Du Lac, 3707 Dälligen; Rolf Harter, Hofmattstr. 11, 4500 Solothurn; Pia Hollenstein, Borschacherstr. 1895, 9000 St. Gall; Georges Kolb, 1683 Bœnigen; Kathrin Kuhn, Fasnachweg 12, 5610 Wädlen; Carlo Lepori, 0357 Roveredo; Tinotta Maystre, 9b Av. Château, 1010 Renens; Daniel Morgenthaler, Lorberstr. 23, 3013 Bern; Anja Pauling, Fötelstr. 20, 8006 Zurich; Gabi Petri, Zentralstr. 161, 8003 Zurich; Ruedi Haemy, Niedermied 145, 3716 Oberschrot; Hans Kasper Schiesser, Langgasse 30, 3180 Herzogenbuchsee; Ueli Siegrist, Sportweg 4, 3097 Lobsenz; Anne Tissot Schulthess, Pierre 4, 2000 Neuchâtel; Christian Wyss, Keltenstr. 102, 3078 Bern; Matthias Zimmermann, Seestr. 16, 4410 Liestal; Otto Zwygart, Eschweg 24, 3065 Bolligen.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et mentionnons ci-dessus):

Lieu et date: _____

Score:

--

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée tout de suite

à: ATE, Rues pour tous, Case postale, 3000 Berne 2

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 16 mars 1999

Un instant! Avez-vous déjà signé l'initiative?

Pas encore? Pourtant:



Nos enfants ne peuvent pas vivre enfermés en permanence.

Avec le 30 km/h en localité, nous tremblerons un peu moins pour eux.



Nos quartiers doivent redevenir plus agréables à vivre.

Une modération du trafic générale réduit bruit et danger, autrement dit, amène une meilleure qualité de vie!



Nous avons besoin d'une nouvelle culture des déplacements.

Moins de stress et un trafic plus fluide. Pas seulement pour les bus: tout le monde se déplacerait plus en sécurité.



Accordez quelques minutes à la sécurité.

La vitesse moyenne en localité ne diminue que très peu avec l'instauration du 30 km/h. En revanche, il y a 20% d'accidents en moins. Cela représente quelque 50 morts et 2500 blessés épargnés chaque année: le jeu en vaut la chandelle!

Voilà pourquoi votre signature compte tant (voir page 11). Chaque signature nous rapproche un peu plus de nos



Rues pour tous

Une initiative de l'ATE

Trois nouveaux guides piétons

Genève, Lausanne et Neuchâtel

Trois nouveaux guides de promenades urbaines ont été édités cette année en Suisse romande.

Celui de Genève a été réalisé à l'initiative du WWF et rédigé par Anne Compagnon et Robert Perroulaz.

L'auteur de celui de Lausanne est Pierre Carojoud et a été soutenu par l'ATE et le WWF.

Le guide de Neuchâtel est une publication de la Ville. Les textes ont été rédigés par Jean-Pierre Jelmini, con-

servateur du département historique du Musée d'art et d'histoire.

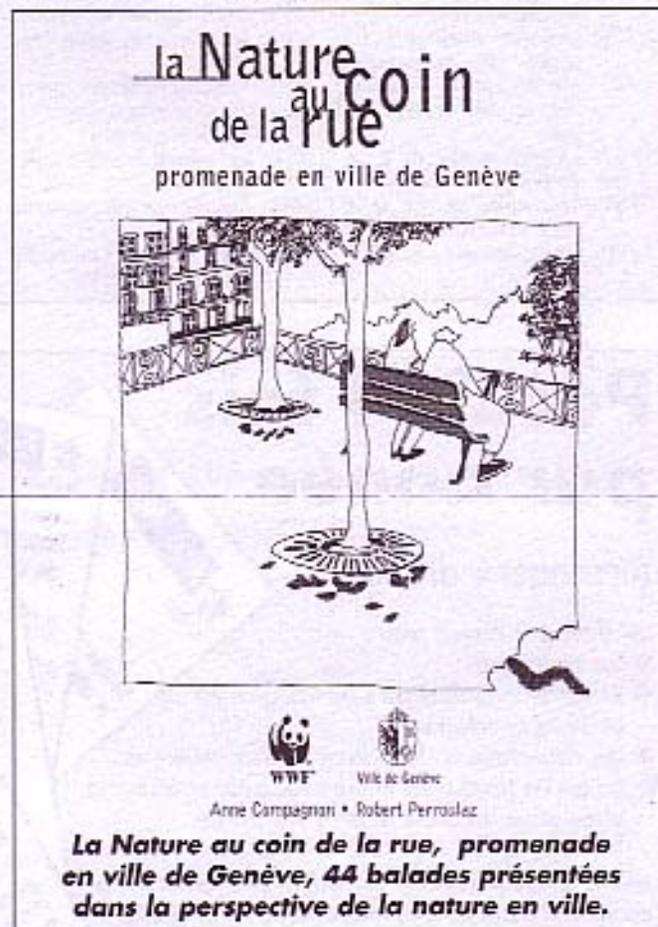
Les promenades décrites dans le guide neuchâtelois ont donné lieu à la pose d'une signalisation adéquate dans et hors de la zone

piétonne ainsi qu'à un certain nombre de panneaux d'informations.

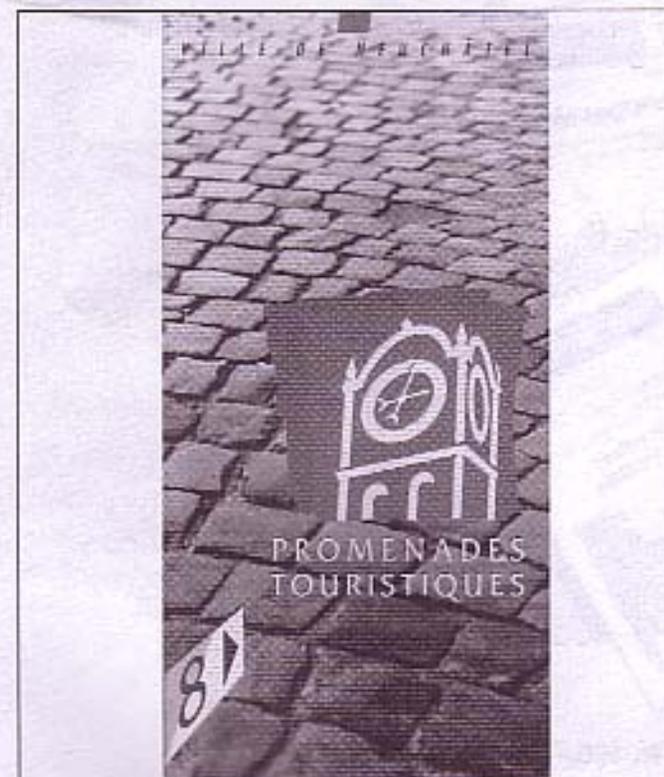
Le point commun de ces trois guides est la description de balades destinées avant tout aux piétons.



L'autre Lausanne, neuf balades à travers des chemins à (re)découvrir. 64 pages, Fr. 9.-.



La Nature au coin de la rue, promenade en ville de Genève, 44 balades présentées dans la perspective de la nature en ville.



Ville de Neuchâtel, Promenades touristiques. Huit itinéraires piétonniers balisés, 144 pages, Fr. 8.-



Neuchâtel: Promenade de la Collégiale

14 années de Rue de l'Avenir - Nos disponibles

- | | | |
|---|---|---|
| 1/84: La Suisse à l'heure de la modération de la circulation | 2/90: Approche globale ou pragmatique | 4/94: Normes, urbanisme et espaces publics |
| 2/84: Communes: à vous de jouer! | 3/90: Vers un climat de tolérance sur les routes | 1/95: Semaine européenne de la sécurité routière |
| 1/85: De la rue résidentielle à la modération de la circulation | 1/91: Modération de la circulation et environnement | 2/95: La 30 km/h pour plus de sécurité |
| 2/85: Piéton, ça marche! | 2/91: Modération de la circulation en Europe | 3/95: Les réseaux piétons dans les localités |
| 1/86: Année européenne de la sécurité routière | 3/91: Modération de la circulation à grande échelle | 4/95: Nous sommes tous piétons |
| 2/86: Modération de la circulation: La Romandie bouge | 4/91: Sécurité, problèmes, diagnostics et solutions | 1/96: Modération du trafic et effets sur les vitesses |
| 3/86: Pour un chemin de l'école différent | 1/92: Quelle politique de stationnement? | 2/96: Diagnostic-sécurité Intervention du GCR |
| 1/87: Zones 30 km/h; expériences probantes dans les villes allemandes | 2/92: Traversées piétonnes | 3/96: L'enfant et la rue |
| 2/87: Utilisation mesurée du sol et des routes de desserte | 3/92: Zones 30 | 4/96: Pour un urbanisme de proximité |
| 1/88: Modération de la circulation sur les axes principaux | 4/92: Réhabiliter l'espace public | 1/97: Ouvrages récents |
| 1/89: Objectif: qualité de la vie | 1/93: Le partage de l'espace rue | 2/97: La rue n'est pas la route |
| 2/89: Aménager - dialoguer | 2/93: Les personnes âgées dans le trafic | 3/97: Traversées de petites et moyennes localités |
| 3/89: Réconcilier la ville et le trafic motorisé | 3/93: Routes d'évitement, mesures d'accompagnement | |
| 1/90: Traversées de localités | 4/93: Profils et gabarits | |
| | 1/94: Les enfants dans la circulation | |
| | 2/94: Piétons-cyclistes: des conflits? | |
| | 3/94: Bilan de 10 ans de modération de la circulation | |

IREC/GCR, Le Temps des rues, Lausanne, 1990.

Si vous souhaitez vous procurer un de ces nos, vous pouvez le commander au secrétariat du GCR.

Rue de l'Avenir



GCR

Groupements représentés:

- **ADP**
Association droits du piéton
- **ATE**
Association transports et environnement
- **«La Rue»**
Groupe de travail de l'EPFL
- **Pro Juventute**
- **Pro Senectute**
- **Association des Familles des Victimes de la Route**
- **Société d'Art Public**
- **Société pour la protection de l'environnement**

«Rue de l'Avenir» est aussi l'organe des membres romands de l'Association droits du piéton (ADP).

Rédaction, abonnement et changement d'adresse

Secrétariat GCR et ADP
Anne Tissot
Fbg de l'Hôpital 1
2000 Neuchâtel
☎ 032/724 32 82
Fax 032/724 26 00
CCP: 20 - 7856 - 6

Président

Pierre François SCHMID
10, rue du Rhône
1950 Sion ☎ 027/322 94 64
Fax 027/322 91 49

Vice-président

Alain ROILLIER
ATE - 16, rue des Chaudronniers
1204 Genève
☎ et fax 022/777 10 02

Centre de documentation et appui technique

Groupe de travail «La Rue» de l'EPFL
Contact: Lydia BONANOMI
Case postale 555
1001 Lausanne
☎ 021/693 32 98
Fax 021/693 38 40

Conseillers régionaux

Genève
Alain ROILLIER
(voir coordonnées ci-dessus)

Fribourg

Jean-Luc RIME
2D, Passage du Cardinal
1700 Fribourg
☎ 026/424 76 65
Fax 026/424 71 96

Jura

Serge BEUCHAT
77, route de Fontenais
2900 Porrentruy
☎ 032/466 61 41
Fax 032/466 48 02

Neuchâtel

Yolande NORTH
Ruelle 3
2025 Chaux-de-Bas
☎ 032/835 29 87

Valais

Pierre-François SCHMID
10, rue du Rhône
1950 Sion ☎ 027/22 94 64
Fax 027/22 91 95

Vaud

voir coordonnées ci-dessus
Centre de documentation et appui technique

Paraît 4 fois par année

Aménager = dialoguer

Un dialogue ouvert avec:

- les communes;
- les professionnels de l'aménagement et de la circulation;
- les associations de parents, de quartiers et toutes les personnes intéressées pour concilier la circulation, la sécurité et la vie locale.

«Rue de l'Avenir» est éditée par le Groupe conseil romand pour la modération de la circulation (GCR). Cet organisme, fondé en 1981, est constitué de l'Association droits du piéton (ADP), de l'Association transports et environnement (ATE), de Pro Juventute, Pro Senectute, auxquels s'associent la Société de Protection de l'Environnement (SPE), la Société d'ART public (SAP) et le Groupe «La Rue» de l'EPFL.



Rue de l'Avenir

Abonnement 1998

Je désire m'abonner à «Rue de l'Avenir» (4 numéros par année)

Abonnement normal: **Fr. 20.-** (FF 80.-); abonnement de soutien: minimum **Fr. 100.-** (FF 400.-)
Abonnement aux bulletins Rue de l'Avenir et Contrada: **Fr. 35.-**

Nom: _____ Prénom: _____

Rue: _____

NPA: _____ Localité: _____

A retourner au **Secrétariat du GCR - Fbg de l'Hôpital 1 - 2000 Neuchâtel**

